Image not found or type unknown

Titre de propriété

Par **Charlotte 26**, le **09/01/2020** à **21:51**

Bonjour,

J'ai acheté un terrain en 1984 a la mairie de ma commune, a ce jour je n'ai toujours pas reçu mon titre de propriété. Est-il possible de prétendre à la période de 30 ans pour avoir mon titre de propriété ?

Je vous remercie

Bien cordialement

XXX

Par **Visiteur**, le **10/01/2020** à **12:13**

Bonjour

Votre acte notarié d'acquisition vous a-t-il été remis ?.

Demandez une copie de l'acte de propriété en suivant cette procédure..

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2618

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés